

LA SANTE AU TRAVAIL AU REGARD DES LITIGES PRUD'HOMAX

7 JUIN 2022



La question de la santé au travail intervient de plus en plus fréquemment dans les litiges prud'homaux.

De plus les modalités ont été modifiées avec la loi du 2 août 2021 et les décrets d'application entrant en vigueur au 31 mars 2022.

Afin d'appréhender au mieux cette notion et les changements apportés, nous vous proposons d'en faire une synthèse au cours de cette journée

Public : CPH et défenseurs syndicaux CFDT.

Lieu : CFDT IDF 78 rue de crimée 75019 Paris. Métro Laumière (Ligne 5) ou Botzaris (ligne 7 bis). Bus 48-71 et 60, arrêt Manin.

Animateurs : 5 animateurs de formations IREFE

Modalités pédagogiques : 40 personnes au maximum en salle (intervenants compris), port du masque obligatoire en période de crise sanitaire Covid 19.

Au-delà de ce seuil, les inscrits suivront la journée à distance, connectés en visioconférence à partir d'un lien communiqué.

Horaires	Intervenants	Objet de l'intervention
8h30 – 9h00	Accueil pour les personnes en présentiel. Connexion à 9h00 pour les personnes à distance.	
9h00 – 9h15	Pascal QUINTON , Formateur -Concepteur en charge du juridique à l'IREFE	Présentation de la journée et des intervenants
9h15 – 10h15	Pascal BROCHETON Consultant et formateur en santé au travail	Les responsabilités de l'employeur en matière de santé au travail La notion d'obligation de moyens et de résultat Les derniers changements et modalité de santé au travail suite à la loi du 2 août 2021 et les décrets d'application en vigueur au 31 mars 2022.
10h15 à 10h45	Questions et réponses avec la salle et les questions en distanciel.	
10h45 - 11h00	Pause	
11h00- 11h45	Suite de l'intervention de Pascal BROCHETON	
11h45-12h30	Questions et réponses avec la salle et les questions en distanciel.	
12h30-14h00	Pause déjeuner	
Horaires	Intervenants	Objet de l'intervention
14h00- 16h30	Olivier BICHET avocat du réseau AVEC et du cabinet BICHET AVOCATS	Modalités juridiques de la constitution d'un dossier portant sur les problématiques de santé au travail. Détermination du préjudice. Document d'évaluation des risques et préjudice en cas d'absence.

		Pieces à incorporer dans le dossier juridique. Valeur des pièces médicales et comment les exploiter La faute inexcusable de l'employeur et les juridictions compétentes (Conseil des prud'hommes-Tribunal judiciaire Pôle social)
		Questions et réponses avec la salle et les questions en distanciel.
16h30 -17h00	Patrick LABBOZ secrétaire régional CFDT IDF en charge du juridique	Clôture de la journée